

S'inscrire et se réinscrire
à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

ÉTAPE 1

LA DEMANDE DE BOURSES :

Les étudiants concernés doivent effectuer leur demande de bourses pour l'année 2018/2019 auprès du CROUS.

Attention, la demande doit être faite pour le lycée et non pour l'université.

Les étudiants bénéficient du statut boursier au lycée et sont ensuite exonérés des frais d'inscription à l'université.

ÉTAPE 2

LA CANDIDATURE :

Inscription en 1^{ère} année : aucune candidature n'est nécessaire, l'inscription est garantie par la convention partenariale entre le lycée et l'université

Inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année : une candidature est nécessaire uniquement en cas de changement de filière entre deux années.

Sur l'application **eCandidat** (sur le site internet de l'UPVM3) à partir du 9 avril. Ne pas prendre rendez-vous pour l'inscription, cet aspect est géré par le lycée.

Aucun changement de filière ne sera accepté sans candidature.

ÉTAPE 4

L'INSCRIPTION :

Le dossier d'inscription est transmis aux étudiants par le lycée. Tous les étudiants doivent compléter le dossier d'inscription, joindre les pièces justificatives demandées et fournir un moyen de paiement puis retourner le tout au lycée.

Le lycée transmet ensuite les dossiers d'inscription complets à l'université avant le 19 octobre 2018.

L'université procède aux inscriptions et transmet au lycée les certificats de scolarité et les cartes d'étudiant.

Les étudiants doivent ensuite activer leur **ENT** de l'université pour avoir accès à leur messagerie universitaire, leurs attestations de résultats en fin d'année ainsi qu'aux ressources bibliographiques de l'université.

Le dossier d'inscription doit impérativement être complet et correctement rempli.

ÉTAPE 3

ATTENTION, C'EST NOUVEAU !

LA CVEC :

Les étudiants doivent impérativement s'acquitter de la **CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) auprès du CROUS avant leur inscription.

<https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

ÉTAPE 5

LES RÉSULTATS :

C'est l'université qui valide les ECTS obtenus au lycée. Les attestations de résultats sont ensuite disponibles sur l'ENT.

Contact unique à l'UPVM3 : cpge@univ-montp3.fr

Sur le site de l'université : www.univ-montp3.fr

Formations / S'inscrire à l'université / Candidatures et inscriptions / CPGE